



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : ecco@gs-uvek.admin.ch

Fribourg, le 3 février 2026 / 9 février 2026

2026-67

Mise en œuvre du rôle de modèle de la Confédération et des cantons dans le domaine de l'énergie et de l'environnement - Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Suite à votre courrier du 29 octobre 2025, le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet de modification de l'Ordonnance sur la protection du climat (OCl) et peut, dans une large mesure, s'y rallier.

Le canton de Fribourg s'est doté d'une loi cantonale sur le climat qui prévoit notamment des évaluations régulières ainsi que l'analyse et la publication, par le Conseil d'Etat, d'indicateurs permettant des comparaisons intercantionales. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat salue l'initiative de la Confédération visant à renforcer le rôle exemplaire des administrations publiques et à améliorer la comparabilité des données entre les cantons, contribuant ainsi à une plus grande transparence dans le bilan des politiques climatiques cantonales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Philippe Demierre, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, pour elle et le Service de l'environnement ;
à la Chancellerie d'Etat.